

## Compte - rendu du Conseil Municipal du lundi 15 juillet 2019

### **Extrait du procès-verbal**

Le Conseil Municipal de TRIZAC dûment convoqué le 11/07/2019 s'est réuni sous la présidence de Mme Alice MALGA, maire, le lundi 15 juillet 2019 à 19H30.

**Présents** : Alice MALGA, André MERCIER, Sylvie CLAVEL, Stéphanie HAUTIER, Jean-Pierre LAMOUREUX, Lionel TRAZIT, Pierre TISSANDIER, Eric BOS, Elizabeth VAISSIER, Laetitia DUMAS, Loïc BORDERIE.

**Secrétaire de séance** : Sylvie CLAVEL

#### Ordre du jour :

**- Vote pour la Convention d'occupation privative du domaine Privé par la société Boralex :**

Un élu a quitté l'assemblée ne pouvant participer au vote pour conflit d'intérêt.

Cinq membres présents sur dix, soit plus du tiers, ont demandé que le vote ait lieu à bulletin secret. Une lettre de motivation a été ajoutée à cette demande.

**Résultat** : Nombre de votants : 10 ; Pour : 5 ; Contre : 5 ; Abstention : 0.

Le vote de cette convention n'a pas requis la majorité absolue.

**- Décision modificative de crédits pour le budget lotissement :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à ce budget annexe.

**- Motion contre le projet de réorganisation géographique de la DGFIP du Cantal :**

Cette motion contre le projet gouvernemental de réorganisation géographique des trésoreries (disparition des services de proximité) a été adoptée à l'unanimité.

#### Questions diverses :

- **Convention Solanid** : Renouvellement de la convention pour le portage des repas à la cantine.

- **Commission de sécurité** : Suite au rapport établi par la Commission de Sécurité au groupe scolaire, Mme le Maire informe le Conseil Municipal que tous les travaux nécessaires ont été programmés.

- **Vente de bois** : Une vente de bois de 800 m3 a été réalisée pour un montant d'environ 15000€.

- **Mise aux normes de l'éclairage public au camping**: Un devis d'un montant de 15176 € a été présenté au Conseil Municipal. 35 % HT serait pris en charge par le syndicat d'électrification, resterait 65 % à la charge de la commune.

La séance a été levée à 20H30.